

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 69 (1974)
Heft: 3-fr

Artikel: Le futur Centre de protection de la nature
Autor: Halder, Ueli
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

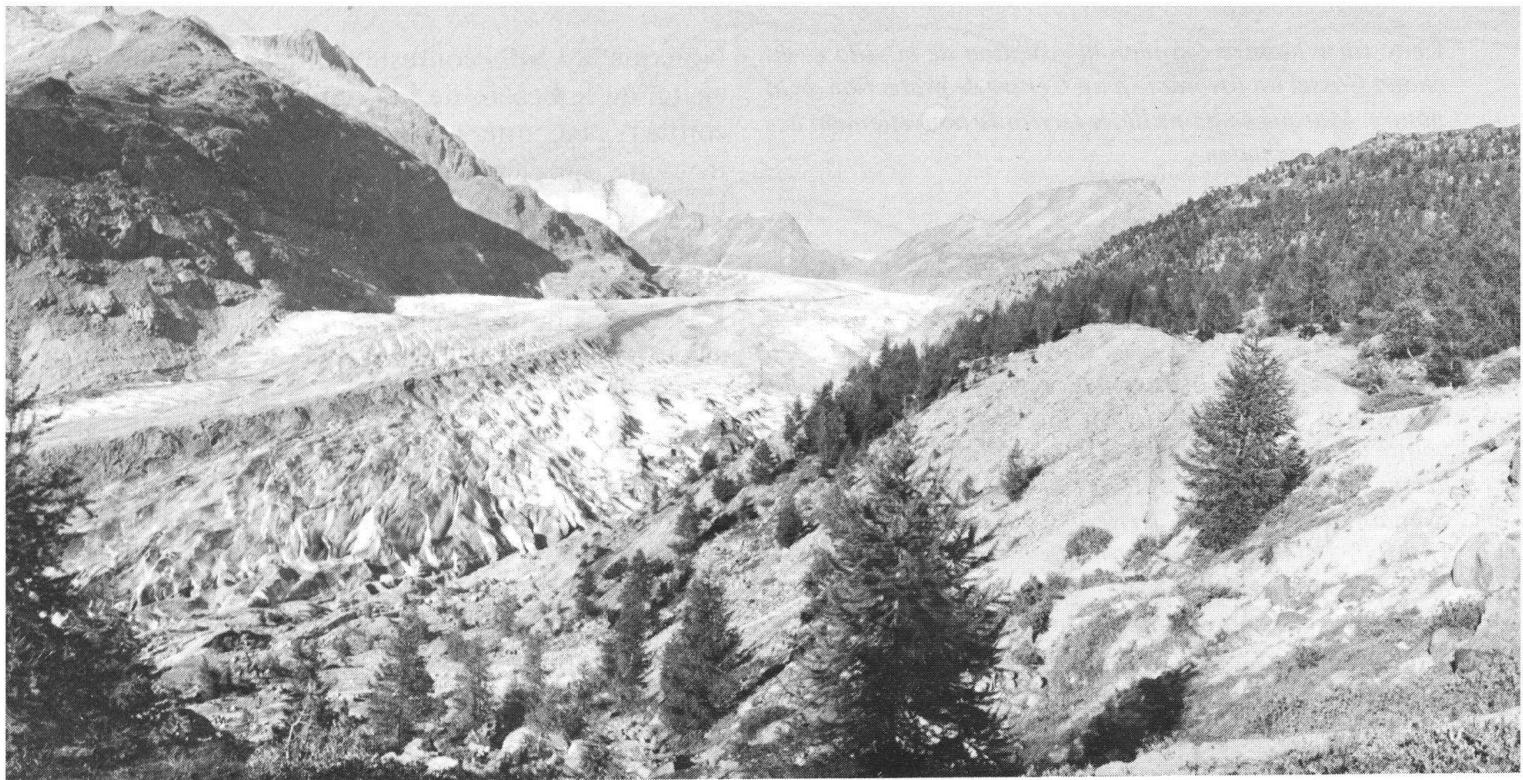
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le futur Centre de protection de la nature

Nouvelles formes d'éducation en faveur de la nature

Si nous entendons exiger du visiteur qu'il éprouve le respect qui s'impose envers la nature, ainsi qu'une autodiscipline, nous devons lui rendre clairs et compréhensibles des phénomènes naturels souvent très complexes. Toutefois, cette information ne doit pas être dispensée sous la forme d'un sec didactisme, ou d'admonestations de maître d'école ancienne manière, mais par une méthode vivante, par un contact le plus direct possible avec la nature, sous la conduite avisée de spécialistes compétents. Pour la réalisation de cette tâche éducative, les conditions les meilleures sont celles qui s'offrent dans les grandes réserves: le Parc national, la vallée argovienne de la Reuss, les Granges, la région de Piora au Tessin, la forêt d'Aletsch, sont des lieux tout désignés pour les *centres de protection de la nature* de l'avenir.

Qu'est-ce qu'un centre de protection de la nature?
Il y a déjà bien des années qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, l'on exploite avec succès des «visitor centers». Par des expositions, des films et des conférences, le visiteur est informé sur l'histoire

Cette image montre très bien comment la nouvelle moraine est colonisée. Près du glacier, les plantes-pionniers sont encore modestes et espacées; puis la végétation s'épaissit à mesure qu'elle gravit la pente, pour former enfin une forêt de mélèzes et d'arôles en pleine maturité.

naturelle de la réserve, sur ce qu'il faut y voir, et son attention est attirée sur les menaces et les problèmes qui la concernent; il peut en outre acheter des cartes, des guides, et autres documents. Il a en tout temps la possibilité de prendre part à une visite commentée, ou de s'entretenir librement avec le personnel de surveillance. C'est précisément grâce à ce contact personnel qu'il sent ses devoirs à l'égard de la réserve, et qu'il est d'autant plus volontiers enclin à respecter la discipline qui lui est demandée.

Villa Cassel – de la demeure privée au Centre de protection de la nature

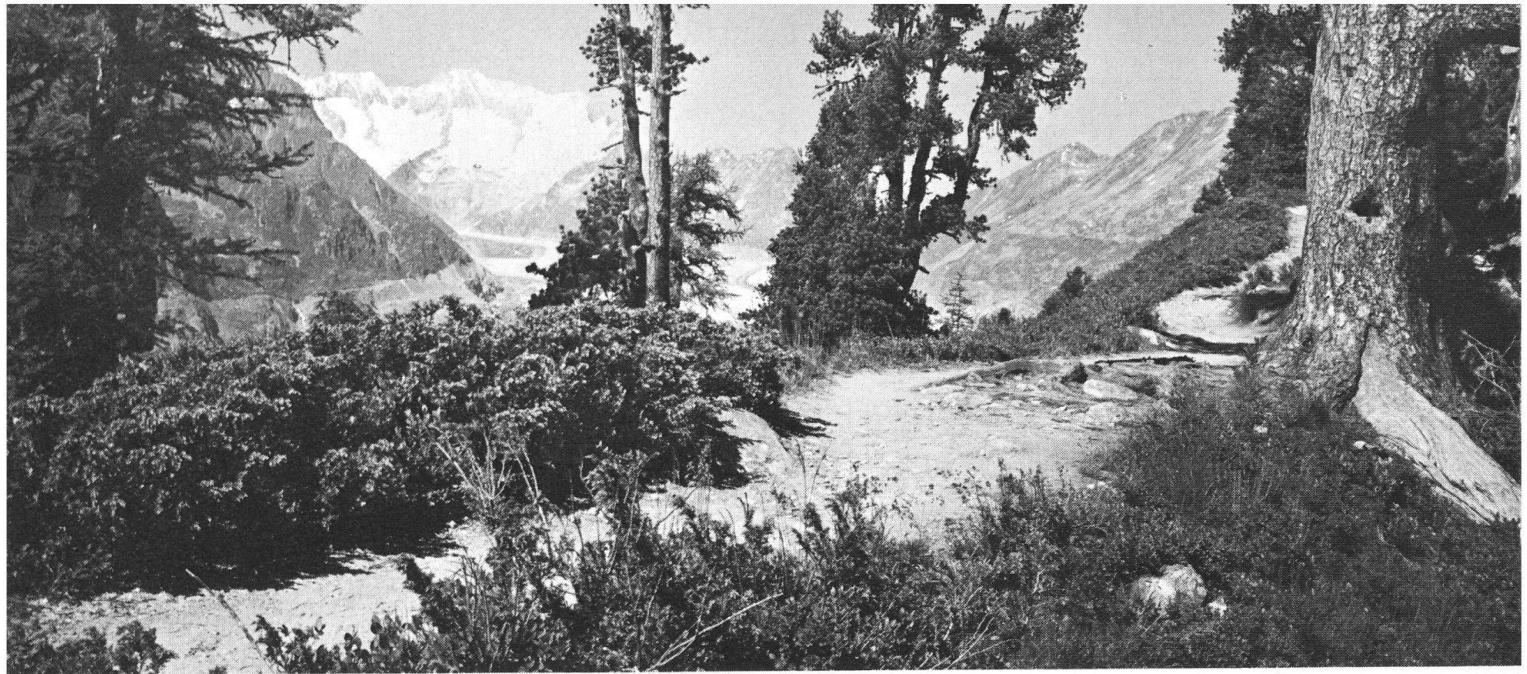
Sur le modèle des établissements susmentionnés, un premier centre suisse de protection de la nature est en gestation. L'an dernier, la LSPN a pu agrandir la partie protégée de la forêt d'Aletsch par un achat de terrain. On a ainsi pu faire l'acquisition au «Nesselboden» de 29 ha de forêt, et à la Riederfurka de la villa Cassel, avec sa dépendance, et de 4 ha de terrain environnant. Construit au début du siècle par le banquier anglais, exploité plus tard comme hôtel, ce vénérable bâtiment – qui de prime abord détonne un peu dans le paysage – aura dés-



L'ancienne villa Cassel, à la Riederfurka, se trouve dans une magnifique situation. Construit au début du siècle dans un style assez particulier, ce «petit château», d'abord maison de maître, fut transformé en hôtel.

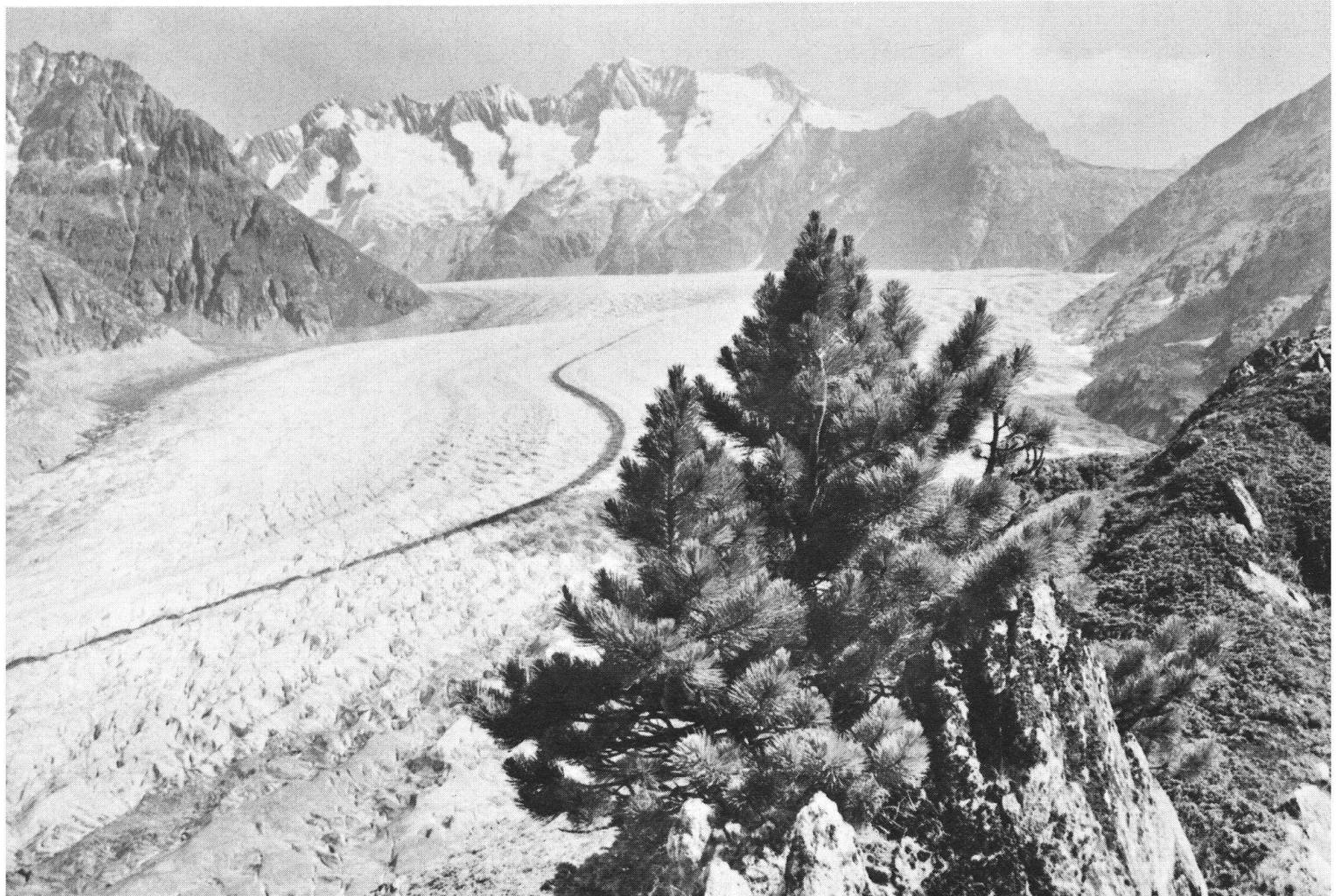
L'Ecu d'or 1974 aidera la Ligue suisse pour la protection de la nature à faire l'acquisition du bâtiment et des terrains qui l'environnent, pour y aménager le premier Centre de protection de la nature de Suisse.





Du chemin qui longe la moraine latérale, on a entre les frondaisons de mélèzes et d'aroles de fascinants coups d'œil sur le glacier et les sommets environnants.

Même sur la crête de la Hohfluh et de la Moosfluh, bien au-dessus de la surface tourmentée et striée de moraines du glacier, quelques aroles arrivent à tenir. A 2200 m. d'altitude environ, cette espèce atteint ici sa plus haute limite d'expansion.



ormais une autre destination. Il est prévu d'en faire un centre d'information pour les visiteurs de la forêt d'Aletsch. Mais cette information ne concerne pas seulement la réserve: des imprimés et des expositions successives – soit de la LSPN, soit d'organisations amies – mettront le visiteur en face des problèmes de protection de la nature en Suisse et à l'étranger, et encourageront son engagement personnel.

Ce centre n'est pas conçu seulement pour les visiteurs de passage, mais aussi pour des conférences et des cours. La villa est assez vaste pour que deux manifestations différentes puissent avoir lieu en même temps. Sur cinq étages, il y a place pour des locaux d'exposition, de conférence et de séjour, pour des salles de cours, des salles d'étude, une bibliothèque et des collections scientifiques; des chambres à un et deux lits, et des dortoirs, permettront de faire face à (presque) toutes les demandes. Nous pensons naturellement, dans l'élaboration de ce projet, en premier lieu aux besoins à satisfaire pour des cours de protection de la nature, des excursions, et de la biologie pratique; les hôtes seront donc surtout des élèves du degré supérieur, des étudiants, des professeurs et des inspecteurs forestiers, mais aussi tous ceux qui s'intéressent à la nature et à ses problèmes. Cependant, la maison doit rester ouverte à des réunions d'un autre ordre – n'est-il pas concevable, par exemple, qu'une conférence de responsables du tourisme, dans le calme et la sérénité de la région d'Aletsch, prenne mieux qu'ailleurs des décisions favorables à la protection de la nature?

Enfin, la villa et le chalet Cassel offriront aussi des possibilités de séjour et d'étude à des savants. Nous avons vu maintes fois déjà à quels résultats importants a pu conduire la recherche scientifique dans la réserve. Mais il y a encore bien des problèmes à résoudre. La forêt d'Aletsch, en tant que «laboratoire sur le terrain», offre de très riches possibilités, dans presque tous les secteurs de la biologie; les résultats de ces travaux ne contribueront pas peu à la protection la meilleure de sa forêt et de sa faune.

La douloureuse question d'argent

Nous sommes conscients du fait que la création et l'exploitation d'un tel centre seront onéreuses. Mais le projet est conçu de telle sorte que l'exploitation soit économique et, dans toute la mesure du possible, couverte par l'autofinancement: les contributions à divers travaux par des jeunes, le paiement des nuitées par les participants aux cours, et la vente de matériel LSPN, devraient suffire à maintenir les dépenses à un niveau modeste, et à les couvrir.

Mais qu'en est-il de l'achat du terrain et des bâtiments? La LSPN a engagé à cette fin une somme de 600 000 francs. Pour 33 ha de terrain et deux précieux bâtiments, ce n'est certes pas beaucoup; mais cela représente tout de même une lourde charge. Malgré de magnifiques dons de généreux particuliers, il reste un solde important à couvrir. Et c'est ici que la LSPN met son espoir dans le produit de l'Ecu d'or 1974. La réserve d'Aletsch et son centre d'information sont destinés au public – ne méritent-ils pas, dès lors, son soutien? *Ueli Halder*

Rapport annuel 1973

Le rapport annuel qui suit a été quelque peu abrégé. En particulier, les chapitres sur le déménagement du secrétariat, les changements dans le personnel, la nouvelle présentation de la revue, ainsi que la Conférence européenne et l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 (à laquelle une relation spéciale a déjà été consacrée) ont été supprimés ou résumés.

Effectifs

La notion de protection du patrimoine national n'est pas facile à définir; il s'agit en quelque sorte d'un élan suscité par l'aspect extérieur des choses.

Il est assez surprenant qu'une certaine concordance d'idées règne dans les sections. Inutile de préciser que c'est une source de satisfaction pour le comité central. Mais l'étendue de l'éven-

tail des possibilités de nos activités constitue une difficulté pour le recrutement de nouveaux membres. Il n'en est que plus réjouissant de constater l'augmentation continue des effectifs dans la moyenne des sections: il est passé de 16308 en septembre 1972 à 17431 en septembre 1973. La progression a été de 1123 membres. Bâle-Ville y est pour 317 membres, la Suisse centrale pour 179 membres, le Tessin pour 108 membres et Genève pour 106 membres. Deux sections seulement – contre six l'an dernier – ont annoncé une baisse de leurs effectifs.

Assemblée des délégués et assemblée générale

L'organisation distincte de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale a fait ses preuves. Cela permet d'adapter les deux manifestations aux fonctions qu'elles ont à remplir. L'assemblée des délégués a eu lieu le 5 mai 1973. Elle a été organisée de nouveau à Olten, en raison de la position centrale de cette ville. Après les thèmes statutaires de l'ordre du jour, l'assemblée s'est occupée de l'augmentation de la contribution des sections à la caisse centrale de 8 à 10 francs par membre; cette proposition a été adoptée après une longue discussion. L'élec-